



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Piscines privées et restrictions d'usage de l'eau potable

Question écrite n° 4151

Texte de la question

M. Antoine Armand appelle l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'encadrement de la construction de piscines privées, en particulier dans les territoires fréquemment soumis à des restrictions d'usage de l'eau potable. D'après les travaux de la Fédération des professionnels de la piscine et du spa publiés en 2024, la France compte environ 3,5 millions de piscines sur son territoire. Interpellé par certains élus des communes de Haute-Savoie, inquiets des conséquences de la croissance du parc de piscines privées sur la disponibilité de la ressource en eau potable, il l'interroge sur les réflexions en cours pour mettre à disposition des élus locaux des outils d'encadrement, de régulation et de priorisation de la ressource en eau potable.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Armand](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4151

Rubrique : Eau et assainissement

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 959